

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **378/2024/DAF**
Conseil d'Administration du 2 février 2024 :

Sujet : Tarifs location des salles de l'INSPE

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES À L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES
(document voté au conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges du 20/12/2023)

Nature de la prestation	Durée	Prix TTC
Location d'une salle	1 heure	15 €
	1/2 journée	55 €
	1 journée	100 €
Location de l'amphithéâtre	1/2 journée	160 €
	1 journée	300 €
Location du planétarium	1/2 journée	30 €
	1 journée	60 €
	1 semaine	300 €

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 2 février 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de février 2024.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 5 février 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*